

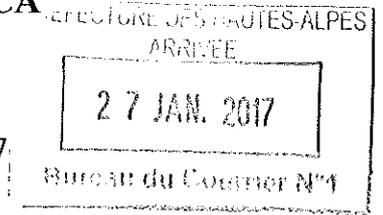
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice: 10  
Présents : 7

DELIBERATION N° 01 -2017

Séance du lundi 16 janvier 2017



L'an deux mille dix-sept et le lundi 16 janvier 2017 à 18 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 janvier 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Mme Danielle BLANC

**Absent excusé :** Pierre POUILLARD

**Absent non excusé :** Jean-Claude FAURE

Céline TRUCH, absente a donné pouvoir à Jean-Pierre NOMIUS

**Secrétaire de séance :** Noëlle STEFANI

**Objet :** Cession gratuite à la commune de la parcelle B 769  
MICHEL Eliane

Le Maire donne lecture aux membres présents du courrier reçu en mairie le 5 janvier dernier par lequel Mme MICHEL Eliane confirme sa proposition de céder à la commune à titre gratuit la parcelle N° 769 Section B pour la création d'un chemin communal qui se situera au sud de la parcelle B 526, propriété de la commune. Cette voirie permettra l'accès à toutes les propriétés dont celle de la commune.

Ce chemin recevra tous les réseaux publics secs et humides qui se situent actuellement à proximité du transformateur.

La répartition des coûts des travaux (réseaux secs et humides, frais d'arpentage) s'effectuera entre les propriétaires comme suit :

- Madame MICHEL, Mme ILLY Suzanne propriétaire à ce jour (acheteur M. et Mme MONGUILLON), la commune de Lardier et Valença, à hauteur de 1/3 chacun. Les montants seront définis dès la connaissance exacte des coûts.

- M. ALLAUD participera à une partie des travaux réalisés à proximité du transformateur, travaux qui permettront d'équiper cette même parcelle.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la cession gratuite de la parcelle B 769 de la part de Mme MICHEL Eliane en vue de la création d'un chemin communal et de la mise en place des réseaux secs et humides
- **Autorise** le Maire à signer les documents attestant la cession gratuit de ladite parcelle
- **Arrête** le principe de répartition des coûts indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré, le 16 janvier 2017

Le Maire,

Rémi COSTORIER

